



2023/143
7.1.6

Conseillers Municipaux	
En exercice	25
Présents	20
Pouvoirs	4
Exprimés	24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni le **14 décembre 2023** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT-JUST, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, M. Yoann CARGOUE, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h45), M. Dominique CHARTIER, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Jacques PRIOUX, M. Roland GRANGER, Mme Stéphanie GUILLET, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Pauline RAGUET-FERRE.

M. Jacques PRIOUX a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON
Mme Stéphanie GUILLET a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT-JUST
Mme Pauline RAGUET-FERRE a donné pouvoir à Mme Isabelle TESSIER

✂ M. Rémy GOURDON a été élu secrétaire de séance.

OBJET
**TARIFS DES SERVICES
MUNICIPAUX**
ANNEE 2024

Katia de SAINT-JUST, adjointe en charge des ressources et des moyens, rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année les tarifs. Elle rappelle les différents tarifs de l'année 2023.

La commission Ressources et Moyens, réunie le 4 décembre 2023, rappelle le contexte économique actuel. Dans ce cadre, trois hypothèses sont présentées au Conseil municipal.

Après débat, les élus sont favorables au maintien des tarifs au niveau de ceux de 2022, à l'exception de ceux relatifs au stationnement sur l'aire des camping-cars et à la location des salles municipales, qu'ils proposent de réévaluer.

Concernant l'assainissement des eaux usées, il est rappelé que la collectivité vient de contractualiser avec la société STGS pour la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service d'assainissement des eaux usées. Dans ce contexte, le nouveau contrat prévoit une évolution importante du prix du service, en ce qui concerne la part délégataire.

Avec l'hypothèse d'un maintien de la part communale, le montant de la facture assainissement eaux usées collectif pour une consommation moyenne de 120 m³ passera de 355 € TTC (prix 2023) à 415 € TTC en 2024, puis 427 € en 2025, 437 € en 2026, 448 € en 2027 et 453 € à partir de 2028.

Le Conseil municipal est favorable au maintien de la redevance assainissement pour la part communale pour 2024.

Sur proposition de la commission en charge des ressources et des moyens,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** de fixer les tarifs des différents services 2024 comme suit :

TARIFS MUNICIPAUX	ANNEE 2024
FUNERAIRE	
Vacation funéraire	23,00 €
Concession 15 ans	152,00 €
Concession trentenaire	249,00 €
Concession cinquantenaire	412,00 €
Cave-urne trentenaire	249,00 €
Cave-urne cinquantenaire	412,00 €
Urne colombarium trentenaire	1 030,00 €
Concession plaque commémorative s/stèle mémoire 10 ans	40,00 €
DROITS DE PLACE	
Mètre linéaire marché bi-hebdomadaire	0,70 €
Branchement électrique par jour	1,50 €
Forfait camion déballage (ex. Outiror)	62,00 €
BUSAGE	
Entrée principale de 6 m	211,00 €
Entrée principale de 9 m	268,00 €
Traversée pour alimentation eau potable champ	309,00 €
MATERIEL COMMUNAL	
Le Stand et podium association nozéenne	GRATUIT
Le Stand association extérieure (CCRN uniquement)	44,00 €
Le Stand particulier (Nozay uniquement)	44,00 €
Podium association extérieure (CCRN uniquement)	173,00 €
Tables (29) - particulier de Nozay et asso CCRN - Gratuit asso Nozay	5,00 €
Chaises (120) - particulier de Nozay et asso CCRN - Gratuit asso Nozay	1,60 €
Armoire électrique (compteur forain) - petit modèle	53,00 €
Armoire électrique (compteur forain) - grand modèle	82,00 €
DOCUMENT ADMINISTRATIF	
Copie A4 noir et blanc (recto) - Asso : 500 photo gratuites	0,30 €
VENTE DE BOIS	
Chêne (le stère)	26,00 €
Chêne (le stère) débité	41,00 €
Autres essences (le stère)	21,00 €
ETANGS DE LOISIRS	
Droits de place camping-car par jour et par emplacement	9,00 €

ASSAINISSEMENT EAUX USEES COLLECTIF

Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC)	2 010,00 €
Redevance assainissement – part communale :	
Abonnement par raccordement et par an	43,00 €
Consommation de 0 à 40 m ³	0,55 €
Consommation au-delà de 40 m ³	1,20 €

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

SALLES	Période	Durée Utilisation	Particuliers résidant à Nozay	Particuliers autres communes (+ 40%)	Organismes, entreprises à <u>but lucratif ou commercial</u> de Nozay	Organismes, entreprises à <u>but lucratif ou commercial</u> extérieurs à Nozay
JOUVENCE	Du lundi au vendredi	1/2 journée ou soirée	42 €	59 €	42 €	59 €
		la journée	79 €	110 €	79 €	110 €
	le samedi, dimanche, jour férié et veille de jour férié	1/2 journée ou soirée	74 €	103 €	74 €	103 €
		la journée	143 €	200 €	143 €	200 €
STADE	Du lundi au vendredi	1/2 journée ou soirée	32 €	45 €	32 €	45 €
		la journée	59 €	83 €	59 €	83 €
	le samedi, dimanche, jour férié et veille de jour férié	1/2 journée ou soirée	59 €	83 €	59 €	83 €
		la journée	111 €	155 €	111 €	155 €
ARCADES	Uniquement du lundi au vendredi Après agrément de la municipalité (pas de location aux particuliers)	1/2 journée ou soirée			54 €	106 €
		la journée			106 €	212 €

Vidéo et sono : + 20 € - Installation/Désinstallation : 45 €

SALLE DES ETANGS		Particuliers, associations, organismes et entreprises de Nozay	Utilisateurs extérieurs à Nozay (+ 30 %)
BAR + SALLE 2 + LOCAL TRAITEUR	du lundi au jeudi	361 €	469 €
	le vendredi, samedi, dimanche, jour férié et veille de jour férié	464 €	603 €
SALLE 1 + SCENE	du lundi au jeudi	309 €	402 €
	le vendredi, samedi, dimanche, jour férié et veille de jour férié	412 €	536 €
SALLE POLYVALENTE COMPLETE	du lundi au jeudi	515 €	670 €
	le vendredi, samedi, dimanche, jour férié et veille de jour férié	618 €	803 €
	Forfait we 2 jours (50% sur la 2 nd e journée)	927 €	1 205 €

OPTIONS	Associations et institutions de Nozay	Autres utilisateurs
PRESTATION MENAGE	200 €	250 €
LOCATION SONORISATION	Gratuite si salle gratuite ou 30 € autres cas	30 €
LOCATION VIDEOPROJECTION	Gratuite si salle gratuite ou 50 € autres cas	50 €
VAISSELLE : assiette, verre, fourchette, couteau, petite cuillère (rendus propres)	Gratuite si salle gratuite ou 1,50 € par pers. autre cas	1,50 € par personne

Gratuité accordée pour les utilisateurs suivants sous certaines conditions :

- ➔ ASSOCIATIONS de NOZAY : Gratuité, lorsque la manifestation se déroule SANS PARTICIPATION FINANCIERE du public
Si participation financière : 1 manifestation gratuite dans l'année civile + 2 réservations à demi-tarif pendant la période du 1^{er} novembre au 31 mars
- ➔ ASSOCIATIONS EXTERIEURES : Gratuité, lorsque la manifestation se déroule AVEC REVERSEMENT DE L'INTEGRALITE DES BENEFICES à une association d'utilité publique, sur production d'un justificatif certifié de reversement des fonds.
- ➔ COMMUNAUTE DE COMMUNES : Gratuité (installation du matériel, rangement et nettoyage des locaux à la charge de la CCN).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 15 décembre 2023

LE MAIRE,

JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le 18/12/2023